



OBJET Renforcement de l'équipe périscolaire -
création emploi temporaire

Réf. 2016-08 -feuille 1/2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2016
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Jean-Philippe TAVARES, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Laurence NIQUET, Yoan MAZZA, François FOSSOUX.

Absente représentée: Bénédicte VIVIAN (pouvoir à Chantal MACQUET)

Absente: Christelle COMBET

Secrétaire de séance : François FOSSOUX

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 12

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements public.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

Considérant qu'en raison de l'augmentation de la fréquentation de la cantine scolaire, il y a lieu de créer un poste supplémentaire, sur les emplois non permanents, pour accroissement temporaire d'activité.

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider de créer un poste temporaire pour accroissement d'activité pour la période allant du 25 avril 2016 jusqu'au 30 juin 2016 inclus pour un temps de travail de 3h par jours d'ouverture de la cantine scolaire.
- d'autoriser le Maire à recruter un agent sur l'emploi non permanent créé par cette délibération.
- de décider que l'agent sera rémunéré au smic mensuel brut en vigueur au 1^{er} janvier 2016.
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Collectivité,

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



**OBJET Renforcement de l'équipe périscolaire -
Création d'un emploi temporaire**

Réf. 2016-08 - feuillet 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 FEVRIER 2016

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Thierry DUFOUR		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 18/02/2016

Fait et délibéré le jour, mois
Et an que dessus, le 23/02/2016
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 24/02/2016

A Nonglard, le 23/02/2016
Le Maire,
Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 24/02/2016